

Commission de la Culture et de l'Enfance du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

1 DÉCEMBRE 2016

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2016 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «1,3 milliard pour l'école et la culture».....	3
1.2	Question de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Monitoring Culture»	3
1.3	Question de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Quelle concertation pour les musées Constantin Meunier et Antoine Wiertz?»	5
1.4	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prix d'entrée des spectacles au chapeau».....	5
1.5	Question de M. Christos Doukeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mons 2018»	6
1.6	Question de M. Olivier Destrebecq à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Retombées économiques réelles de Mons 2015».....	6
1.7	Question de M. Christos Doukeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Actions relatives à la lutte contre les radicalismes».....	8
1.8	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Engagements financiers en faveur des centres culturels reconnus».....	10
2	Ordre des travaux	11

Présidence de M. Philippe Knaepen, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 19h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «1,3 milliard pour l'école et la culture»

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Le 30 octobre, on apprenait par la presse que la Fédération Wallonie-Bruxelles négociait un contrat sans précédent avec la Banque européenne d'investissement, prêt qui serait réparti sur cinq ans.

Madame la Ministre, nous avons déjà interrogé certains ministres sur la destination de ce prêt. J'aurais voulu savoir si, parmi les projets concernés, certains intéressaient vos compétences. Par ailleurs, comment cette somme sera-t-elle répartie et selon quel plan pluriannuel?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Au nom d'une excellente gestion et en vertu du principe de bonne gouvernance, le ministre du Budget a renégocié des emprunts. Cela nous permettra de réaliser des économies grâce à de meilleurs taux d'intérêt. Il ne s'agit donc nullement d'une nouvelle ressource.

Nous nous sommes adressés à une nouvelle banque pour obtenir de meilleures conditions. Les projets concernés existent déjà, parmi lesquels on compte le Botanique, le domaine de Mariemont, le château de Seneffe ou la Marlagne.

Ce n'est pas plus que ça, mais c'est déjà beaucoup!

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Bon, ça nous aura fait rêver durant quelques jours, comme quand on espère gagner au Lotto.

1.2 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Monitoring Culture»

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Le gouvernement de la Région bruxelloise a confié à l'Agence de développement territorial (ADT) et son successeur, le Bureau bruxellois de la planifi-

cation (BBP), la mission de réaliser un *monitoring* des équipements culturels bruxellois.

Cet outil, créé en collaboration avec *vi-sit.brussels*, récoltera une série de données sur les infrastructures culturelles dans la Région et les actualisera de manière régulière. L'objectif est que le *monitoring* fonctionne en tant qu'instrument d'aide à la décision pour les pouvoirs publics compétents – entre autres au travers d'une analyse territoriale de l'offre – et soit un outil en ligne au service des professionnels des secteurs culturel et socioculturel. Le *monitoring* donnera la possibilité aux gestionnaires des équipements de faire connaître leurs structures sur le site *d'agenda.brussels*, tandis qu'il offrira aux opérateurs, artistes, ASBL et autres, une information précise sur les lieux et les espaces collaboratifs par le biais d'une cartographie en ligne et d'un moteur de recherche, tout cela étant repris sur le site du *monitoring*. Ces deux outils seront disponibles sur le site *d'agenda.brussels* en 2017, lorsque les données seront en nombre suffisant pour permettre la recherche des lieux.

Dans une première phase, une typologie a été élaborée, qui permet de classer l'ensemble des équipements culturels et socioculturels. Ainsi, toutes les communes qui ont des infrastructures culturelles ont reçu un questionnaire à remplir et des rappels pour que ce site soit mis à jour. Le tout s'est déroulé en collaboration avec la COCOF, la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* et un certain nombre d'acteurs-clés du monde culturel bruxellois.

Madame la Ministre, pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles ne semble-t-elle pas associée à la conception de cet outil dynamique de recherche des lieux et de travail en réseau pour les professionnels de la culture? Est-ce réellement le cas?

Si la Fédération est associée, pourquoi n'est-elle citée nulle part?

Le projet semble susciter une large adhésion et collaboration. Y sont associés les communes, la COCOF et la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* (VGC), les réseaux coupoles tels que le Réseau des arts à Bruxelles (RAB), la Concertation des centres culturels et des centres culturels flamands. Quid des lieux dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles présents sur le territoire régional? Quid de son développement sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Car je souhaite aussi avoir un lien entre Bruxelles et la Wallonie.

Un outil de ce type sera-t-il mis en place pour chaque région séparément à l'intention des professionnels de la culture et des pouvoirs publics ou bien la Fédération Wallonie-Bruxelles collaborera-t-elle à la diffusion d'une information plus générale?

Les États généraux de la Culture, conclus en 2005, ont mis en évidence la nécessité de dresser des cadastres portant sur les espaces disponibles,

les formations, les opérateurs, les soutiens, les emplois. Où en est-on aujourd'hui?

La page du site culture.be offrant un moteur de recherche sur les salles en Fédération Wallonie-Bruxelles est en cours d'amélioration. Quelles sont les améliorations prévues?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Vous m'interrogez sur le fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne semble pas associée à la conception de cet outil, sur l'opportunité d'associer les professionnels de la culture et les pouvoirs publics, ainsi que les autres lieux dépendants de la Fédération. L'Administration générale de la culture n'a en effet pas été associée à la conception de cet outil, mais le projet présentera bien l'ensemble des lieux culturels, y compris ceux qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur le territoire défini, à savoir la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce projet de cadastre des équipements culturels est en chantier depuis de nombreuses années à l'Agence de développement territorial et je me réjouis que cette initiative de la Région bruxelloise se concrétise.

Je n'ai pas été contactée récemment par visit.brussels ou par le Bureau bruxellois de la planification, mais je ne manquerai pas de m'informer auprès de mes homologues de la Région sur l'avancée de leurs travaux. Ce sujet pourra également être abordé dans le cadre de la communication culturelle sur Bruxelles qui fait actuellement l'objet d'une concertation entre les différentes entités concernées, dans le cadre de la Conférence interministérielle Culture.

Je pense que la bonne volonté bruxelloise devrait s'ouvrir davantage à l'idée que Bruxelles a un intérêt à rester, comme le soulignait d'ailleurs votre collègue, M. Doulkeridis, dans une large et forte concertation avec le reste du pays et en particulier avec le reste des francophones.

Du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'association des programmateurs professionnels Asspropro est chargée par contrat-programme de l'inventaire des salles en Wallonie et à Bruxelles. Plus de 250 salles sont répertoriées sur son site, asspropro.be. Il s'agit de théâtres, de salles culturelles, de salles de concert ou de cafés théâtres. La mise à jour est opérée régulièrement, mais tous les opérateurs ne répondent pas nécessairement aux sollicitations d'Asspropro.

Il est à noter qu'un partenariat avec visit.brussels et l'administration générale de la Culture autour de l'agenda culturel englobait déjà un volet «Lieux culturels». En effet, les opérateurs culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles sont invités par l'Administration générale de la culture à encoder leurs programmes culturels, mais aussi leurs données et lieux sur agenda.be. Je pense que Bruxelles pourrait bénéficier de cette synergie

plutôt que de reproduire ce travail.

En 2005, lors des États généraux de la culture, je n'étais pas en fonction. Cependant, je compte bien faire avancer les recommandations de l'opération *Bouger les lignes*, qui pointe également des besoins en la matière. Les comités de suivi opérationnels entament leurs travaux de concrétisation des différentes pistes évoquées dans les synthèses des coupes. Ils me livreront leurs conclusions dans le courant du premier trimestre 2017.

L'indisponibilité de la page culture.be est liée à la vétusté de son moteur de recherche, devenu totalement obsolète au moment où Asspropro, principal fournisseur de données de cette page, a modifié sa base de données. L'Administration générale de la culture souhaite profiter de cette occasion pour moderniser le moteur de recherche et surtout pour augmenter l'information à rendre disponible. Le rapprochement doit à nouveau être fait avec l'agenda culturel.

En effet, lorsque les opérateurs bruxellois et wallons entrent leur programmation sur agenda.brussels, ils sont invités à encoder un certain nombre d'informations relatives à leur lieu de diffusion. L'amélioration en cours vise à résoudre les difficultés de traduction informatique afin de permettre une meilleure exploitation de ces informations présentes sur la page culture.be.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Madame la Ministre, je me réjouis de ce que vous avez dit. Si j'ai posé cette question, c'est parce qu'il est clair que le travail effectué est un doublon et que visit.brussels méconnaît en tout cas la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je le constate également dans d'autres domaines. Je prends l'exemple du tourisme. J'ai posé récemment une question au ministre-président Demotte à la suite de la régionalisation complète de cette compétence. Le site internet visit.brussels a conclu des accords vraiment précis pour la promotion des opérateurs culturels, et donc de la dimension touristique, avec différents partenaires au nord du pays, mais rien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. On observe vraiment une tendance à la régionalisation dans les secteurs du tourisme et de la culture. Chez DéFI, nous sommes bien évidemment opposés à cette dérive.

Je vous remercie pour votre réponse assez précise sur les différents points. Il va de soi que j'ai également déposé une question à ce sujet auprès de la Région bruxelloise et que je relaierai les faits auprès de notre ministre, car je pense qu'il faut que le travail accompli avec culture.be, qui est un site très bien conçu et très consulté, puisse être exploité par le biais de visit.brussels et des autres *monitorings* mis en place.

1.3 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Quelle concertation pour les musées Constantin Meunier et Antoine Wiertz?»

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Madame la Ministre, je sais que cette question ne relève pas de vos compétences, mais les musées Constantin Meunier et Antoine Wiertz constituent un cas à part au sein des institutions fédérales composant les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique (MRBAB). Trois particularités les distinguent du Musée Magritte, du Musée Fin de siècle et du Musée d'Art ancien: ils sont situés à Ixelles et établis dans les maisons où vécurent les deux peintres-sculpteurs qu'ils célèbrent; l'entrée gratuite y est pratiquée quotidiennement.

Les questions muséales et la situation de ces deux musées ont-elles déjà été abordées au sein de la Conférence interministérielle Culture?

Vous avez évoqué tout à l'heure la gratuité des musées pour les groupes scolaires. Il est sans doute possible de promouvoir ces musées auprès du public. Quels moyens la CIM pourrait-elle déployer pour populariser les activités et les collections de ces musées? Ce sont, j'insiste, des peintres-sculpteurs de notre Fédération Wallonie-Bruxelles qu'il ne faut pas oublier.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Wiertz et Meunier sont des artistes importants. Les réalisations monumentales du premier sont assez extraordinaires. La situation de ces deux musées n'a pas été abordée lors de la première Conférence interministérielle Culture de cette législature – nous sommes d'ailleurs heureux qu'elle ait été réactivée –, mais c'est bien le genre de sujet qui peut y être abordé. J'en tiendrai compte et demanderai donc que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Plus globalement, ce sujet ramène à la question de l'aide aux opérateurs et à la mise en valeur de nos artistes selon les compétences des différentes entités.

1.4 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prix d'entrée des spectacles au chapeau»

M. Olivier Maroy (MR). – Un artiste, Dan Gagnon, a décidé de ne pas afficher un prix d'entrée lors de ses spectacles. Il préfère faire confiance aux spectateurs et leur propose de payer ce qu'ils souhaitent. S'ils n'aiment pas le spectacle, ils ne sont donc pas obligés de payer. L'artiste explique que c'est pour lui une stratégie

gagnante et que cela change complètement l'ambiance. De plus, le public peu aisé aura moins de réticences à franchir les portes d'une salle de spectacle.

Cette idée est critiquée par d'autres comédiens qui estiment qu'en travaillant de cette manière, on n'arrivera jamais à boucler les budgets dans les salles de Belgique. Il n'empêche que le débat est intéressant. Les spectateurs sont rarement informés du budget que nécessite une pièce de théâtre ou un spectacle. Parfois, ils paient très peu parce que la compagnie est subsidiée. D'autres fois, ils paient encore moins parce que les artistes veulent se faire connaître. Il y a souvent beaucoup de brouillard derrière les prix d'entrée.

Madame la Ministre, que pensez-vous de cette idée de faire payer les spectateurs «au chapeau»? Cette formule pourrait-elle, dans certains cas, attirer plus de monde dans des lieux culturels? Pensez-vous que cela pourrait fonctionner dans certains cas? Faut-il, selon vous, mieux informer les spectateurs sur ce que coûte un spectacle? Ne devrait-on pas sensibiliser le public au prix de la culture?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Vous me demandez ce que je pense de l'idée de faire payer les spectateurs au chapeau. Dans le cas d'un artiste qui présente et exploite un spectacle en auto-production, le fait de travailler ou de ne pas travailler au chapeau relève de sa seule décision. Je trouve cette idée originale et «bousculante».

S'agissant des opérateurs subventionnés qui remplissent des missions déléguées de service public, j'estime qu'ils doivent pratiquer une politique tarifaire transparente, comme l'impose le Code de respect des usagers culturels. Les tarifs qu'ils appliquent doivent garantir l'accès de tous les citoyens à leur programmation, quelles que soient leurs ressources financières. C'est l'une des raisons de leur soutien par la Communauté française.

C'est aussi l'objectif premier du mécanisme mis en place par l'ASBL Article 27 et soutenu par la Communauté française. Sans cette aide, le prix des places serait bien plus élevé et il rejoindrait ceux pratiqués par certains opérateurs privés. À titre d'exemple, le prix d'entrée au spectacle de Virginie Hocq *Sur le fil* pour sa tournée 2017 en Wallonie oscille entre 34 et 49 euros. Et je ne citerai pas les projets aux distributions plus importantes dont les droits d'accès sont bien plus élevés.

Vous m'interrogez également sur le lien entre entrée au chapeau et occupation des salles de spectacle. Sachez que le taux de fréquentation de nos lieux culturels n'est lié ni au fait de payer ou pas un droit d'accès, ni à la liberté donnée au spectateur d'en fixer lui-même le montant. Il résulte principalement du travail de communication, de promotion, de sensibilisation et de médiation

mené par le programmateur ou l'organisateur de ces spectacles.

J'ai assisté à bon nombre de spectacles ces quinze derniers jours et j'ai été moi-même étonnée – ce n'était pourtant pas des spectacles grand public –, car les salles étaient chaque fois pleines, que ce soit à Liège, à Bruxelles ou ailleurs. Et on ne mettait pas des comédiens dans les salles pour les remplir! On ne savait d'ailleurs pas toujours que je m'y rendais.

Le décret modifiant le décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène identifie ce travail de médiation et d'accessibilité comme essentiel. Dorénavant, avec le nouveau décret des arts de la scène, nos opérateurs devront l'explicitier et l'évaluer avec plus de précision que par le passé.

Enfin, les prix d'entrée et les recettes générées par la présence du public doivent contribuer à la rémunération des prestations des équipes pendant les représentations, dans le respect des barèmes minimums de la commission paritaire 304. À l'heure où le parlement et le gouvernement viennent de renforcer leur attention à la politique d'emplois artistiques dans le domaine des arts de la scène, la pratique du chapeau ne me semble pas être le moyen idéal pour y parvenir de manière globale. Je veux dire par là qu'elle ne doit pas tout remplacer. Dans un certain sens, c'est quelque chose qui bouscule et permet peut-être une recette plus importante qu'avec une contribution réglementée.

Enfin, vous me questionnez sur la sensibilisation du public au coût d'un spectacle. Chaque opérateur culturel est bien entendu libre d'en faire un aspect de sa communication s'il le souhaite et s'il considère que cette somme est déterminante dans son rapport au public qu'il accueille.

La Communauté française publie quant à elle en toute transparence, que ce soit sur le site www.culture.be ou dans la publication annuelle *Focus culture*, les subventions attribuées et les missions confiées aux opérateurs.

M. Olivier Maroy (MR). – Je partage largement votre position, Madame la Ministre. Comme vous, je trouve que c'est une idée originale, «bousculante» pour reprendre votre terme. Elle n'est certainement pas généralisable, mais a le mérite d'apporter un peu d'air frais et de mettre un focus sur la politique tarifaire en matière de spectacle. La presse s'est emparée de l'idée. Cela a ouvert le débat. C'est une bonne chose.

Il faut en effet mieux informer les gens sur ce que recouvre le prix de leur place de spectacle. Plus de transparence ce n'est jamais mauvais.

Pour faire le lien avec le débat budgétaire que nous avons eu tout à l'heure, il est clair que cela nous frappe tous. Aller au spectacle ce n'est pas donné, surtout si on y va en famille. On arrive

facilement à cent euros. Il est donc important, tant pour les spectacles que pour les musées, qu'il y ait une politique visant à rendre la culture accessible au plus large public possible.

1.5 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mons 2018»

1.6 Question de M. Olivier Destrebecq à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Retombées économiques réelles de Mons 2015»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder cette question, mais je pense qu'il est utile d'y revenir pour obtenir une réponse complète de votre part.

Je vous avais interpellée en juin sur le bilan et l'avenir de Mons 2015 pour les institutions culturelles de la région. J'insistais sur l'importance pour mon groupe que les investissements importants consentis par notre Fédération profitent à l'ensemble de la population et des professionnels de la culture et du monde associatif, mais également qu'ils aient des effets pérennes.

Vous m'aviez alors annoncé que l'Union européenne recommandait que la capitale européenne de la culture soit considérée comme un tremplin pour élaborer une stratégie culturelle qui se prolonge au-delà de l'événement. Vous avez aussi précisé que le conseil d'administration de la Fondation Mons 2015 avait décidé d'engager un processus de modification statutaire permettant de poursuivre un triple objectif en ce sens: la coordination, la fédération des initiatives et l'organisation d'événements de niveau européen.

La volonté exprimée était d'organiser des passerelles concrètes et fortes entre les forces vives et les acteurs locaux, culturels et économiques.

Il était alors question d'un grand rendez-vous culturel fédérateur de dimension internationale sous la forme d'une biennale à l'horizon 2018.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur ce dossier? Où en est la pérennisation de Mons 2015? Quel est l'état d'avancement de cette biennale? En quoi fédérera-t-elle les acteurs locaux, notamment associatifs et culturels? Quelle sera la contribution de la Fédération? Avec quels cahiers des charges?

Par ailleurs, pouvez-vous faire le point sur l'audit du Manège 2015 qui était annoncé pour juin 2016 et que vous avez dit avoir reçu récemment? Comment pourrions-nous en prendre con-

naissance?

M. Olivier Destrebecq (MR). – Les retombées économiques de Mons 2015 posent un certain nombre de questions. En effet, en ce qui concerne les chiffres de fréquentation et selon le bilan officiel, les festivités ont attiré 2 182 millions de visiteurs pour 587 557 billets vendus. Le financement public de la Fondation Mons 2015 était pour rappel de 61,6 millions d'euros sur un budget total de 70,5 millions.

Cependant, dans le cadre de Mons 2015, beaucoup d'activités ont été gratuites. Les chiffres n'ont-ils pas été gonflés pour rendre le bilan plus attrayant? Et ce, dans la même logique que l'étude économique de KEA, financée par la Fondation Mons 2015, et de celle du professeur Finet, commanditée par la Ville de Mons?

Les deux études ont également intégré, dans les retombées économiques, des subsides publics, tels que les fonds européens FEDER, ce qui ne semble pas très logique puisqu'il s'agit de subsides et non de bénéfices.

Madame la Ministre, comment peut-on s'assurer de la véracité de ces données et de l'interprétation fournie?

Chaque euro public investi dans Mons 2015 rapportera-t-il réellement six euros à l'économie, comme cela avait été promis? Ne s'agit-il pas plutôt d'un déplacement de dépenses? À combien évaluez-vous les retombées? Vos services disposent-ils d'une évaluation précise?

Les chiffres de fréquentation aux événements gratuits ouverts auraient été calculés sur la base des données de la police et du trafic GSM.

Comment peut-on connaître le rendement réel des investissements consentis dans Mons 2015? Combien Mons 2015 a-t-il rapporté, en somme? Bref, quelles sont les retombées concrètes de la culture?

Par ailleurs, que va-t-il concrètement advenir des lieux culturels montois dans l'après-Mons 2015? Chauffer, entretenir, nettoyer toutes ces structures à un coût.

Comment envisagez-vous leur avenir et leur financement?

Ces questions me paraissent importantes. Ne pensez pas que je fasse une fixation sur les lendemains de «Mons, capitale de la Culture», mais il me semble crucial de se pencher sur le problème.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de M. Doulkeridis qui, comme moi, s'interroge sur l'avenir des structures, les coûts que cela représente, sur les promesses, etc.

Ce qui m'inquiète avant tout, ce sont les zones d'ombre qui entourent cet événement. Je déplore que l'on ne semble pas avoir réfléchi à conférer à l'après-Mons 2015 un impact durable, comme cela s'est passé à Lille, par exemple.

C'est pourquoi je serai très attentif à vos réponses.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – En ce qui concerne la question de M. Destrebecq sur les retombées économiques de Mons 2015, il ne m'appartient pas de trancher entre les approches de *return* économique. Par ailleurs, je vous rappelle que le 16 juin dernier, la Commission de la Culture et de l'Enfance a décidé d'auditionner Alain Finet et le bureau qui est auteur d'une étude universitaire sur les retombées de Mons 2015.

Les groupes politiques qui souhaitent élargir ces auditions à d'autres personnes ont été invités à faire parvenir des propositions qui seront discutées en conférence des présidents. Le 29 septembre dernier, la Commission a décidé que les groupes politiques transmettront au secrétariat de la Commission le nom des personnes qu'ils souhaitent entendre. Je ne doute pas que les auditions permettront à tout un chacun d'y voir clair. Je les attends également et me tiendrai à la disposition de la Commission.

Lors de précédentes commissions, j'ai déjà répondu aux questions relatives aux infrastructures liées à Mons 2015. Je me réfère aux réponses apportées à cette occasion. En résumé, j'y évoquais le fait qu'en ce qui concerne le Manège et la prise en charge des bâtiments mis à sa disposition par la Fédération Wallonie-Bruxelles, une partie des bureaux administratifs allait être rapatriée au 106 rue de Nimy, ancien QG de la Fondation Mons 2015. C'est le cas depuis quelques semaines, ce qui permettra à terme de faire des économies en frais de fonctionnement.

Pour Arsonic, l'intention est bien de trouver des solutions permettant de continuer à l'utiliser.

Enfin, la bache du Carré des Arts, également financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, a été réinstallée en 2016.

Quant aux musées, je rappelle que le Pôle muséal de Mons a été créé afin de pouvoir effectuer les mutualisations nécessaires pour gérer les nouvelles infrastructures et que ce pôle fonctionne fort bien.

J'en viens à la question de M. Doulkeridis relative à la Biennale. La Fondation Mons 2015 a décidé de s'inscrire, dans le cadre des recommandations du Parlement européen, dans l'intégration du programme *Capitale européenne de la Culture*, à une stratégie plus large et à plus long terme, et dans la création d'une plateforme visant à renforcer des stratégies en matière de politique culturelle.

Le conseil d'administration a donc décidé de modifier les statuts de la Fondation afin que la future Fondation Mons 2025 puisse remplir ses missions par le biais, notamment, de l'organisation d'une biennale artistique à l'automne 2018.

Les secteurs artistiques qui ont fait le succès de Mons 2015 seront déclinés via, notamment, l'organisation d'une exposition de niveau international, de l'art urbain, de la danse, de la musique, du théâtre, une fête d'ouverture et la mise en œuvre de projets de territoire sur le modèle participatif élaboré en 2015.

L'ensemble des acteurs culturels montois seront des partenaires incontournables de la Biennale, mais la volonté est également de travailler avec le secteur associatif et les institutions hennuyères qui en émettront le désir. Les équipes de la Fondation programmeront d'ici à 2018 des rendez-vous artistiques labellisés 2018 de façon à maintenir le lien et à programmer des initiatives en phase avec les valeurs d'accessibilité, d'ouverture, de gratuité et de participation.

D'un point de vue budgétaire, la Fondation a introduit des demandes de subvention auprès de ses quatre pouvoirs institutionnels fondateurs, à savoir la Ville de Mons, la Province, la Région wallonne et la Communauté française. Ces demandes sont en cours d'examen.

En ce qui concerne les politiques menées dans la ville choisie comme capitale culturelle de notre Fédération, je serai attentive à ce que l'affectation des moyens octroyés à partir de la Fédération soit efficace sur l'ensemble et pour l'ensemble du territoire.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Votre réponse, Madame la Ministre, confirme les éléments dont nous disposons. Les choses se mettent en place pour 2018. Je retiens le concept de rendez-vous artistique, qui vise à préparer la biennale. Je ne pense pas avoir reçu de réponse sur l'audit.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Comme annoncé ce matin, je peux vous transmettre le document lors d'une prochaine réunion de commission.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Nous reparlerons donc de l'audit. Par ailleurs, je ne perds pas de vue votre suggestion de communiquer des noms pour les auditions sur l'impact de Mons 2015.

M. Olivier Destrebecq (MR). – M. Doulkeridis a dit l'essentiel. Madame la Ministre, je vous remercie pour vos quelques réponses ou parties de réponse. Vous n'avez pas abordé toutes mes questions. Je peux comprendre qu'il ne soit pas facile de répondre à celles qui portaient sur le volet économique. Pour les autres, des éléments sont quand même importants comme l'audit – je pense que beaucoup de questions trouveront une réponse quand nous aurons ses résultats – et les auditions. Je trouve très positif qu'elles aient lieu. Comme vous le dites très bien, ce n'est pas vous qui gérez les travaux de la commission.

J'espère que ces auditions permettront non pas d'entendre des personnes directement liées à l'organisation de Mons 2015 ou de Mons 2018 ou du Manège, mais, d'une manière plus large, sans émettre de critiques, des représentants européens pour mieux connaître les objectifs, les souhaits ou les leçons à tirer de ce type d'événement. Nous pourrions aussi inviter des personnes pour parler de Lille 2004. Nous savons que ses résultats ont été excellents pendant et après cet événement. Je ne suis pas persuadé que ce soit le cas pour Mons 2015. Je pense que vous partagez mon sentiment. J'espère que d'autres villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront, elles aussi, capitales de la culture. Nous devons pour cela analyser ce qui s'est fait ailleurs, en tirer des expériences et des leçons ainsi que tenir compte des éventuelles désillusions.

Pour conclure, je pense que nous tirerons beaucoup d'informations de ces auditions.

1.7 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Actions relatives à la lutte contre les radicalismes»

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, ma question porte sur le suivi des conférences interministérielles. Ainsi, le 20 juin dernier, vous participiez à une conférence interministérielle visant à améliorer la coordination des politiques d'intervention relatives au milieu carcéral. L'un des objectifs prioritaires de cette CIM était de formuler un projet politique concret et cohérent concernant le déploiement en prison d'aides et de services destinés aux détenus.

Chaque ministre a pu mettre en avant plusieurs priorités d'action relevant de ses compétences. Pour les compétences qui sont de votre ressort, les objectifs sont les suivants: renforcement du soutien fourni aux associations en éducation permanente et alphabétisation travaillant en milieu carcéral, attention particulière accordée au milieu carcéral dans le cadre de l'appel à projets Alpha-Culture, soutien des projets appuyant la lecture en prison, soutien du département *Un pont entre deux mondes* du Théâtre royal de la Monnaie pour son atelier de chant gospel mis en place à la prison de Forest.

Pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ces différents objectifs? Pourriez-vous me présenter les autres initiatives prises dans le champ de vos compétences quant à la lutte contre les radicalismes au sein et en dehors des prisons?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je vous remercie de me permettre de préciser les suites données à mes engagements dans le cadre de la Conférence interministérielle Culture visant à

améliorer la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral, engagement développé ici même le 30 juin dernier.

En ce qui concerne les opérateurs qui mènent un travail culturel avec les détenus, le secteur de l'éducation permanente soutient de manière structurée deux associations qui interviennent auprès de personnes incarcérées, de manière récurrente, dans le cadre du décret de 2003 sur l'action associative dans le champ de l'éducation permanente. Il s'agit de l'Atelier d'éducation pour personnes incarcérées (ADEPPI) et d'Aide et Reclassement. D'autres opérateurs réalisent des activités d'éducation permanente en rapport avec les prisons: le Centre d'Action Laïque et Bruxelles Laïque, par exemple. Il s'agit notamment d'actions de sensibilisation à l'enjeu des prisons vers le grand public et les intervenants.

L'appel à projets Alpha-Culture soutient des projets qui impliquent un partenariat entre un organisme d'alphabétisation et un intervenant artistique ou une structure socioartistique pour mener des projets de pratique artistique avec des apprenants. Chaque année, des projets visant les prisonniers ont été retenus dans ce cadre, le jury accordant une priorité à ce type de projet. Lors de l'appel 2016, deux opérateurs qui interviennent en milieu carcéral ont postulé et ces deux projets ont été retenus. Il s'agit d'ADEPPI et d'IPEPS Wallonie picarde.

Dans le cadre de la préparation de l'appel à projets 2017, j'ai chargé mon administration de me soumettre des propositions, afin de renforcer l'attention apportée au public des détenus et au milieu carcéral. Cet appel sera lancé dans le courant du premier semestre 2017.

S'agissant de la *Fureur de lire* 2015, le Service général des lettres et du livre et le Service de la lecture publique ont lancé le projet *Lire en prison*, en réponse notamment à une demande de la prison de Marche, qui souhaitait installer des ateliers de formation donnant aux détenus et détenues, parents de jeunes enfants, les moyens de leur raconter ou de leur lire une histoire lors de leurs visites.

Les Relais enfants-parents ont été associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce projet, qui s'est poursuivi en 2016. Ce projet a pour public ciblé des parents en détention ayant des enfants entre zéro et six à huit ans, et pour fil conducteur «apprendre à raconter une histoire à ses enfants» via le support de l'image et donc, potentiellement, sans le texte.

Le but n'est donc pas l'acquisition de la lecture, mais le rapprochement parents-enfants via le livre. Pratiquement, deux formations spécifiques ont été organisées en 2015 par le Service de la lecture publique, pour préparer les bibliothécaires à intervenir en milieu carcéral. Il y a eu 28 participants. Deux bibliothèques ont participé à ce projet, celle de Lantin et celle de Marche. Le

projet se poursuit aujourd'hui à Marche, mais des contacts existent également avec d'autres prisons qui ont marqué leur intérêt, comme celle de Jamioulx.

Enfin, le Théâtre royal de la Monnaie a mis en place un programme intitulé *Un pont entre deux mondes*. Il comporte plusieurs volets, dont un consacré aux ateliers de chant dans les établissements pénitentiaires. J'ai, cette année, octroyé un soutien de 3 500 euros au département *Un pont entre deux mondes* pour l'organisation d'un atelier de chant gospel au sein de l'annexe psychiatrique de la prison de Forest.

Bien entendu, en tant que membre du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Éducation permanente, je m'inscris dans la mise en œuvre du dispositif de prévention et de lutte contre le radicalisme décidé par le gouvernement en 2015. Certaines mesures de ce dispositif concernent la culture et l'enseignement. L'une d'entre elles prévoit notamment la mise en place d'initiatives nouvelles dans les écoles via la culture. Le Service de l'éducation permanente contribuera pour sa part à alimenter l'inventaire des outils du nouveau centre de ressources créé auprès du secrétariat général. Ce centre sera chargé de répondre aux attentes des acteurs de terrain et de les outiller pour la prévention à la radicalisation violente.

Les outils en cours d'inventaire proviennent, notamment, d'associations reconnues en éducation permanente et ayant une expertise dans le domaine, telles que *Pax Christi* ou *Les Grignoux*.

Je rappelle, une fois de plus, que je me méfie du raccourci qui consiste à attendre de la culture des réponses immédiates au radicalisme. Je sais que nous partageons ce point de vue. Ce serait instrumentaliser la culture et la considérer comme un simple pansement, alors qu'elle constitue notre véritable colonne vertébrale.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Nous sommes absolument d'accord sur le rôle que doit jouer la culture et ce qu'on peut en attendre. Elle ne peut pas avoir d'action directe, mais son absence a des conséquences directes ou, en tout cas, elle peut en avoir. Il est donc essentiel de miser sur la culture pour combattre de manière structurée toutes ces formes d'obscurantisme, de haine et de peur.

Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses, en particulier sur les situations vécues en milieu carcéral. Ces thématiques sont très peu populaires et très peu médiatiques si bien que ce public est oublié la plupart du temps. Il est difficile aux établissements pénitentiaires de solliciter et d'obtenir des moyens. J'ai récemment eu l'occasion de visiter la prison d'Ittre et de percevoir ce sentiment. J'ai pu aussi me rendre compte du travail qui doit absolument être réalisé avec ce public si l'on veut que la prison ne soit pas qu'une punition, mais aussi un instrument de réinsertion

dans la société au terme de la peine. Et là encore, la culture a évidemment un rôle à jouer.

Je relirai attentivement l'ensemble de vos réponses et je reviendrai certainement sur cette thématique pour bien garder votre attention en éveil.

1.8 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Engagements financiers en faveur des centres culturels reconnus»

M. Olivier Maroy (MR). – Le 10 novembre dernier, Madame la Ministre, vous avez rencontré les associations de centres culturels. Cela aurait permis de clarifier les options politiques prises à la suite du conclave budgétaire concernant l'application financière du décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels. Qu'est-il ressorti de cette rencontre qui, de l'avis général, a été assez fructueuse? Pouvez-vous nous dire ce qui a été précisé en termes financiers? Nous en avons discuté tout à l'heure lors du débat budgétaire. On sait qu'une enveloppe de 400 000 euros a été dégagée pour 2017. C'est une bonne nouvelle. Comment sera-t-elle utilisée?

Le 18 novembre, vous avez adressé un courrier officiel à l'ensemble des centres culturels, dans lequel vous indiquez entre autres: «Les moyens dégagés vont permettre de formaliser les engagements de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la conclusion des contrats-programmes des premiers centres culturels en attente de reconnaissance depuis le 1^{er} janvier 2016 (centres culturels de Leuze, Fosses-la-Ville et Jodoigne-Orp-Jauche)». Que signifie précisément cette annonce? Selon quel calendrier sera-t-elle concrétisée?

Vous avez donné des informations concernant l'action culturelle générale, mais il semble que les centres culturels concernés ignorent encore ce qui est prévu pour les demandes d'extension, de spécialisation et de coopération prévues dans le décret de 2013. Ils attendent avec une certaine impatience d'être fixés sur les paliers budgétaires et, plus généralement, de connaître le cadre dans lequel ils vont évoluer ces prochaines années. Que vont-ils recevoir dans les années à venir? Je sais que cela va évoluer par paliers, mais pouvez-vous l'explicitier? Je me permets d'insister parce que ces centres culturels doivent eux aussi boucler leurs budgets. Il est grand temps de leur donner une réponse précise.

Je prends l'exemple du centre culturel de Jodoigne.

Prenons un exemple que je connais bien, celui du Centre culturel de Jodoigne-Orp-Jauche qui a reçu une subvention identique à sa subvention ordinaire antérieure à sa reconnaissance, c'est-à-dire 54 000 euros et une subvention exceptionnelle

de 13 000 euros, soit 67 000 euros au lieu des 125 000 prévus dans le décret. Nous sommes encore très loin des sommes escomptées. Quelles sont les perspectives, Madame la Ministre?

Enfin, quid des cinq centres culturels ayant déjà déposé un dossier en 2015 et qui devront être reconnus au 1^{er} janvier 2017? Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet? Je pense que cette question vous permettra de préciser la politique qui sera menée dans les prochains mois et années.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Nous avons déjà discuté de ce sujet ce matin, mais je vous donnerai maintenant une réponse plus complète.

Comme je l'ai annoncé en commission le 13 octobre dernier, une trajectoire budgétaire pour l'application du décret du 21 novembre 2013 devait être définie rapidement, en concertation avec les représentants des centres culturels.

Comme vous l'avez dit: «La réunion a eu lieu et a été plutôt fructueuse».

C'est donc dans cette optique que le jeudi 10 novembre, j'ai eu le plaisir de travailler avec eux et de leur annoncer l'octroi d'une enveloppe de 400 000 euros pour 2017.

Je ne reviendrai pas sur le fait qu'aucune économie complémentaire n'est prévue, l'important étant l'octroi de cette enveloppe de 400 000 euros.

Je veillerai à ce que tous les dossiers qui me seront soumis, ou qui l'ont déjà été, et relevant du décret de 2013 puissent, moyennant un étalement de maximum cinq ans, soit la durée prévue par le décret pour le contrat-programme, bénéficier du montant prévu par le décret pour l'action culturelle générale.

Il va de soi que cet engagement est valable pour autant que les conditions de reconnaissance fixées par le décret soient rencontrées.

Par ailleurs, les centres culturels disposant déjà de ce montant plancher ou pour lesquels la subvention se situe entre 83 300 euros et 100 000 euros, pourraient bénéficier d'une progression de 20 % par le biais d'un cliquet et sera lissée sur la durée de leur futur contrat-programme, en fonction de l'analyse de leurs projets culturels.

Quant au calendrier de la procédure, la conclusion des contrats-programmes est en cours de rédaction. J'ai chargé mon administration de rédiger un modèle type de contrat-programme, qui vient d'être validé par le ministre du Budget. Moyennant la prise en compte des remarques formulées par l'Inspection des finances, j'ai demandé à mon administration de finaliser ce projet. L'objectif est que les contrats-programmes soient conclus avant la fin de l'année.

Les avis de l'administration concernant les

cinq demandes de reconnaissance me sont parvenus récemment. Ces dossiers sont donc actuellement à l'étude au sein de mon cabinet et une réponse est attendue dans les semaines à venir. La trajectoire budgétaire expliquée précédemment prévaudra également pour ce dossier, pour autant que les conditions de reconnaissance fixées par le décret soient respectées.

M. Olivier Maroy (MR). – Je remercie la ministre pour sa réponse d'autant que les éléments qu'elle fournit sont positifs pour les centres culturels qui attendaient leurs subsides depuis le 1^{er} janvier 2016.

Ils devront cependant encore faire preuve de patience et de compréhension puisque les subventions seront progressives pour atteindre leur maximum au bout de cinq ans. C'est en tout cas une bonbonne d'oxygène.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, de Mme Jacqueline Galant, intitulées «Offre culturelle numérique sur le territoire de la FWB», «Projets pluridisciplinaires» et «Mixité dans les milieux d'accueil», de M. Olivier Maroy, intitulée

«Rapport annuel 2015 du Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne», de Mme Valérie De Bue, intitulées «Création de synergies entre les compositeurs» et «Similitude des documents de demande d'aide des festivals culturels», de Mme Isabelle Emmery, intitulée «Soutien apporté par la FWB au Festival Couleur Café», et de Mme Catherine Moureaux, intitulées «Burn-out parental» et «Multi-accueil», sont retirées.

Les questions orales à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, de Mme Graziana Trotta, intitulées «Vaccination contre la coqueluche» et «1 bébé sur 7 n'a ni pédiatre ni généraliste», de M. Patrick Prévot, intitulée «Augmentation du nombre de césariennes», de Mme Véronique Durenne, intitulées «Sédentarité de nos enfants» et «Étude de SOS Village d'Enfants», de Mme Valérie Warzée-Caverenne, intitulée «Encadrement des organismes proposant des activités extrascolaires aux enfants de moins de 6 ans», et de Mme Anne Lambelin, intitulée «Double discrimination des parents adoptifs pour trouver une place en crèche», sont reportées.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h55.*